

COMMUNE DE ST BAUDILLE DE LA TOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 septembre 2023

APPEL NOMINATIF DES CONSEILLERS

BONNAVENT Martial - Christophe BEAUD - Lydie BERGER BY - Bernard LIONNET - Laurent MURILLON - Laurent RHONE - Denis THOLLON - Valérie MAYET - Yvette DEPIERRE - Isabelle FRACHETTE - Frédéric ROSTAING - Gilles BOURGEY

Absents excusés : Julien MALLAND - Ludivine POUSSEREAU - Jennifer MOLY -

Secrétaire de séance : Isabelle FRACHETTE

Début de la séance à 20h45

Validation du compte-rendu du conseil du 10 juillet 2023

Voté à l'unanimité des présents

Ferme des Dames, rénovation des étages du bâtiment principal

Les travaux de transformation des appartements en gîte sont maintenant terminés. Quelques modifications ont été apportées au projet initial et il convient de voter le tableau récapitulatif (ci-dessous) des travaux.

Lot	Entreprises	Montant HT
Charpente	Pourcher	3727
Menuiserie (fenêtres)	Borello Isoclair	27228,80
Menuiserie (porte entrée)	Bonnaz	2400
Plâtrerie/peinture	Martin/Avogadro	17974,87
Plomberie	Alyance plomberie	11555
Baignoire	Pretti	5750
Electricité	Garçon Peyronnet	12628
Carrelage/faïence	Bertulesi	6248,95
Ferronnerie	Le Forgeron	2730
Revêtement sol en pierre	Marbrerie De Villa	1340
Cuisine	ACCE Agencement	3429.94
Placard	ACCE Agencement	3791.95
Total		98804,51

Voté à l'unanimité des présents

Mise en place d'une servitude

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée AC 137, lieu-dit « Le Vert ». Une canalisation d'eaux usées reliant une maison au système d'assainissement autonome passe dans cette parcelle depuis longtemps. La maison est actuellement en vente et le propriétaire a sollicité la commune afin de clarifier la situation par la mise en place d'une servitude. Un plan qui sera annexé à la servitude est présenté au conseil municipal.

C'est pourquoi il est proposé :

- La mise en place d'une servitude de tréfonds sur la parcelle communale cadastrée AC 137
- Cette servitude sera constituée à titre perpétuel et gratuit.
- Les frais inhérents à la création de cette servitude seront à charge du propriétaire des parcelles AC 138 et 139.
- Les travaux d'entretien et de réfection de l'assiette de la servitude seront à charge du fond dominant.
- Les travaux d'entretien pourront s'effectuer avec un délai de prévenance d'un mois minimum. Une remise en état à l'identique devra s'effectuer après toute intervention.

Voté à l'unanimité des présents

Création et suppression de postes

Suppression de poste :

Un poste d'agent d'entretien, cantine et périscolaire avait été créé suite à un accroissement temporaire d'activité :

- Cadre d'emplois des Adjointes techniques, au grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C.
- À temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 15h annualisés.

Monsieur le Maire propose de supprimer ce poste et de le remplacer par un emploi permanent.

Voté à l'unanimité des présents

Création d'un poste d'agent d'entretien, cantine et périscolaire.

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'agent polyvalent périscolaire, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent d'agent polyvalent périscolaire.
- À ce titre, cet emploi sera occupé par un (e) fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Adjointes techniques, au grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C.
- L'emploi sera à temps non complet et la durée hebdomadaire de service sera de 20,78h annualisé.

Voté à l'unanimité des présents

Création d'un poste d'agent technique polyvalent en milieu rural

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de prévoir du personnel supplémentaire afin de pallier les travaux d'entretien d'espaces verts et de voirie, notamment l'élagage d'automne. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé de créer, à compter du 1^{er} octobre 2023, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35h et d'autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois suite à un accroissement temporaire d'activité.

Voté à l'unanimité des présents

Tableau des emplois mis à jour

Emploi	Grade	Catégorie	Temps de travail	Nature de l'emploi	Ancien effectif	Nouvel effectif
Secrétaire de mairie	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35h	Titulaire	1	1
Adjoint technique	Agent polyvalent	C	35h	CDD	1	1
Adjoint technique	Adjoint technique	C	35h	CDD	0	1
Adjoint technique	Adjoint technique	C	35h	Titulaire	1	0
Agent d'entretien, cantine, périscolaire.	Agent polyvalent	C	4,75h	CDI	1	1
Agent d'entretien, cantine, périscolaire.	Adjoint technique territorial	C	32,62h	Titulaire	1	1
Agent d'entretien, cantine, périscolaire.	Adjoint technique territorial	C	33,51h	Titulaire	1	1
Agent d'entretien, cantine, périscolaire.	Agent polyvalent	C	8,3h	CDD	1	1
Agent d'entretien, cantine, périscolaire.	Agent polyvalent	C	20,78h	CDD Titulaire	1	1

Voté à l'unanimité des présents

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h20.

DESCRIPTIF SERVITUDE

